



**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal**

**Séance du  
27/06/2024**

-----  
**Numéro : 2024/058**

**Objet :** Emplois saisonniers

**Rapporteur :**  
Clovis CASSAN

Membres du Conseil municipal	
En exercice	35
Présents	27
Représentés	7
Absents	0

Le 27 juin 2024 à 20 heures 00, les membres composant le Conseil municipal de la Commune des Ulis se sont réunis, en salle du conseil, au nombre de 27, sous la présidence de Clovis CASSAN, Maire des Ulis, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement, par courriel, le 21 juin 2024.

**PRÉSENTS**

Clovis CASSAN, Sarah JAUBERT, Koko MENSAH, Hawa COULIBALY, Hajer MOHSNI, Gilbert PIANTONI, Annick LE POUL, Soulé N'GAIDE, Emilia RIBEIRO, Servane CHARPENTIER, Djallal BOURADA, Lodovico CASSINARI, Rose-Marie BOUSSAMBA, Nathalie BEAN, Jean-Michel DIDIN, Etienne CHARRON, Délila M'HENNI, Marthe GBAGUIDI, Medhi IDOUHAMD, Emmanuelle BOURNEUF, Olfa ZRIDATE, Kévin MERIGOT, Françoise MARHUENDA, Nicolas GERARD, Nathalie MONDIN, Loïc BAYARD, Michèle DESCAMPS

**ONT DONNÉ POUVOIR**

Guénaél LEVRAY pouvoir à Hajer MOHSNI, Chabane CHALAL pouvoir à Medhi IDOUHAMD, Jean-Gaston MOUHOUNOU pouvoir à Marthe GBAGUIDI, Agnès FRANCCART pouvoir à Servane CHARPENTIER, Loufi OULALIT pouvoir à Sarah JAUBERT, Latifa NAJI pouvoir à Koko MENSAH, Mériam HADDAD pouvoir à Françoise MARHUENDA,

**ABSENT**

Lesquels, formant la majorité des Membres en exercice, ont pu délibérer valablement.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Loïc BAYARD

**Caractère exécutoire**

Déposée en sous-préfecture le : 11 JUIN 2024

Affichée en mairie le :

Notifiée le : 11 JUIN 2024



Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur des Services Techniques et de la Biodiversité  
Paul DA SILVA

## LE CONSEIL MUNICIPAL

**Vu** le rapport par lequel M. Clovis CASSAN, Maire de la Commune, expose ce qui suit :

*« Chaque année durant les périodes estivales, les services sont confrontés à un surcroît d'activité du aux augmentations de fréquentations des équipements municipaux et aux travaux d'entretien et de remise en état des structures.*

*Concrètement, cela se traduit par un nécessaire renforcement des équipes de restauration et d'entretien, des équipes techniques afin de réaliser les déménagements ou travaux d'entretien des bâtiments communaux (peinture de barrières et murs, aide aux travaux sur la voirie...). Les services administratifs sont également sollicités durant cette période estivale afin de répondre, renseigner les usagers ou assurer des tâches de gestion administratives (tri, classement, archivages notamment...).*

*Afin de faire face à ce surcroît d'activité estivale, la ville recrute des étudiants majeurs. Cette expérience professionnelle permet de familiariser les jeunes entrant dans la vie active, au monde du travail en leur permettant d'acquérir une 1<sup>ère</sup> expérience professionnelle, et leur permet également de financer leurs études ou leurs projets personnels.*

*Ces emplois relèvent exclusivement de la catégorie C. Les candidats seront rémunérés sur la base de l'indice brut : 367 et seront affectés au sein des services suivants :*

*Pour le mois de juillet 2024 (du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet) :*

Direction	Intitulé de la mission	Nombre de postes votés au budget
Direction de la culture	Agent polyvalent	1
Direction de la culture	Agent polyvalent cinéma	1
Direction cohésion sociale et solidarités	Agent administratif	1
Direction cohésion sociale et solidarités – CCAS	Chargé d'accueil	1
Direction cohésion sociale et solidarités – centres sociaux (MPT A)	Agent polyvalent	1
Direction cohésion sociale et solidarités – centres sociaux (MPT C)	Agent polyvalent	1
Direction du centre technique municipal – serres municipales	Agent horticole	1
Direction des bâtiments – service régie bâtiments	Agent polyvalent	3
Direction du centre technique municipal – service voirie	Agent polyvalent	1
Direction enfance – service entretien/restauration	Agent d'entretien	3
Direction enfance – service entretien/restauration	Agent de restauration	3
Direction enfance – service périscolaire	Animateur ALSH	20
Service jeunesse	Animateur jeunesse	1
Direction petite enfance	Agent technique	1
Direction sports et loisirs	Agent d'accueil et d'accompagnement	2

<b>Direction sports et loisirs</b>	<b>Cabinier</b>	<b>1</b>
------------------------------------	-----------------	----------

*Pour le mois d'août 2024 (du 1<sup>er</sup> août au 31 août) :*

<b>Direction</b>	<b>Intitulé de la mission</b>	<b>Nombre de postes votés au budget</b>
<b>Direction cohésion sociale et solidarités – centres sociaux (MPT A)</b>	<b>Agent polyvalent</b>	<b>1</b>
<b>Direction cohésion sociale et solidarités – service des aînés</b>	<b>Agent polyvalent</b>	<b>1</b>
<b>Direction du centre technique municipal – serres municipales</b>	<b>Agent horticole</b>	<b>1</b>
<b>Direction des bâtiments – service régie bâtiments</b>	<b>Agent polyvalent</b>	<b>3</b>
<b>Direction du centre technique municipal – service voirie</b>	<b>Agent polyvalent</b>	<b>1</b>
<b>Direction enfance</b>	<b>Agent administratif</b>	<b>1</b>
<b>Direction enfance – service entretien/restauration</b>	<b>Agent d'entretien</b>	<b>2</b>
<b>Direction enfance – service entretien/restauration</b>	<b>Agent de restauration</b>	<b>2</b>
<b>Direction enfance – service périscolaire</b>	<b>Animateur ALSH</b>	<b>20</b>
<b>Service jeunesse</b>	<b>Animateur jeunesse</b>	<b>1</b>
<b>Direction des affaires civiles, électorales et institutionnelles</b>	<b>Assistant administratif</b>	<b>1</b>
<b>Direction des ressources humaines</b>	<b>Assistant administratif</b>	<b>1</b>
<b>Direction sports et loisirs</b>	<b>Agent d'accueil et d'accompagnement</b>	<b>2</b>
<b>Direction sports et loisirs</b>	<b>Cabinier</b>	<b>1</b>

*Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :*

- *Autoriser le maire à créer 80 postes à temps plein répartis sur les différents services de la collectivité ;*
- *Préciser que ces postes seront à pourvoir uniquement sur les mois de juillet et août 2024 ;*
- *Préciser que ces emplois relèvent de la catégorie C et seront rémunérés sur la base de l'indice brut : 367 ;*
- *Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024, chapitre 012. »*

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération :



**Vu** le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.2 ;  
**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;  
**Considérant** qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les différents services de la collectivité pour les mois de juillet et août 2024 ;  
**Considérant** qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L. 332-23.2 du Code Général de la fonction publique ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **AUTORISE** le maire à créer 80 postes à temps plein répartis sur les différents services de la collectivité ;
- **PRECISE** que ces postes seront à pourvoir uniquement sur les mois de juillet et août 2024 ;
- **PRECISE** que ces emplois relèvent de la catégorie C et seront rémunérés sur la base de l'indice brut : 367 ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024, chapitre 012.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Vote	
Pour	35
Contre	0
Abstention	0
N'ayant pas pris part au vote	0

Les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le 8 juillet 2024



2024-058

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-07-12T12-07-37.00 ( MI254316060 )

Identifiant unique de l'acte : 091-219106929-20240627-2024-058-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Emplois saisonniers

Date de décision : Jun 27, 2024 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DELIB 2024-058.PDF](#)

Groupe émetteur de l'acte :

Préparé	Date 12/07/24 à 12:07	Par <a href="#">SPANO Christine</a>
Transmis	Date 12/07/24 à 12:07	Par <a href="#">SPANO Christine</a>
Accusé de réception	Date 12/07/24 à 12:14	